



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 27 juin 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 10 juillet 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</p>
--	---

**Délibération n°07**

**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet – catégorie C**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Considérant les nécessités de service, il convient de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet :

- Un poste avec une durée hebdomadaire de travail de 24.50 heures hebdomadaires (70%).
- Un poste avec une durée hebdomadaire de travail de 26.95 heures hebdomadaires (77%).

Les agents seront affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et à la caisse de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

Ces agents, qui remplissent toutes les conditions requises pour être nommé dans un emploi public, seront intégrés dans le cadre d'emplois des adjoints techniques et rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Crée deux postes d'adjoint technique à temps non complet selon les dispositions définies ci-dessus.**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703\_DE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

